



**Pacte international
relatif aux droits civils
et politiques**

Distr.
GÉNÉRALE

CCPR/C/SR.1502-1530/Corrigendum
27 octobre 2000

FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

Cinquante-septième session

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES 1502^e À 1530^e SÉANCES

tenues au Palais des Nations, à Genève,
du 8 au 26 juillet 1996

Rectificatif

SÉANCES PUBLIQUES

On trouvera dans le présent document les rectifications applicables au texte français qui ont été apportées par les participants et le Secrétariat aux comptes rendus analytiques des séances publiques tenues par le Comité des droits de l'homme au cours de sa cinquante-septième session (CCPR/C/SR.1502, 1504 à 1510, 1519 à 1521, 1525/Add.1, 1529 et 1530).

Le Comité a également tenu 18 séances privées dont les comptes rendus (CCPR/C/SR.1503, 1510/Add.1 à 1518, 1522 à 1525, 1526 à 1528 et 1529/Add.1) ont fait l'objet d'une distribution restreinte. Les rectifications apportées aux comptes rendus analytiques de ces séances privées figurent dans le document CCPR/C/SR.1502-1530/Corrigendum/Add.1, qui fait aussi l'objet d'une distribution restreinte.

Les comptes rendus analytiques des séances du Comité au cours de sa cinquante-septième session seront tenus pour définitifs dès la publication des rectificatifs CCPR/C/SR.1502-1530/Corrigendum et Add.1.

1506^e séance

Paragraphe 21, septième ligne

Au lieu de mesures prises lire mesures à prendre

Paragraphe 25, cinquième et sixième lignes

Substituer au texte actuel :

promouvoir le droit à la vie et à la sécurité de la personne. Il est envisagé de faire relever les crimes contre les droits de l'homme des

1507^e séance

Paragraphe 55, deuxième ligne

Au lieu de Programme d'action de Vienne *lire* programme national pour les droits de l'homme

1508^e séance

Paragraphe 22, troisième et quatrième lignes

Au lieu de que la moitié *lire* qu'au moins 20 % de l'ensemble
